

**FR**  
**ANNEXE**

**PROGRAMME INDICATIF PLURIANNUEL 2021-2027**  
**REGIONAL POUR LES PTOM DU PACIFIQUE**

**1 Lignes générales de la coopération internationale de l'UE avec les PTOM du Pacifique**

**1.1 Base de programmation**

Les caractéristiques communes<sup>1</sup> des Pays et Territoire d'Outre-Mer (PTOM) et de l'ensemble des pays et territoires insulaires de la région Pacifique sont connues et certaines solutions et réponses opérationnelles ont déjà été apportées par l'UE au cours des dernières années ou sont toujours en cours d'application. La nouvelle coopération régionale UE - PTOM du Pacifique devra à la fois consolider les acquis, capitaliser sur le savoir-faire obtenu au fil du temps, innover et renforcer les effets leviers et les impacts de son intervention et se coordonner avec la coopération UE - Pacifique.

Les trois PTOM du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et les îles Wallis-et-Futuna) possèdent, à des degrés d'avancement et de validation divers, des plans de développement territoriaux soulignant l'importance (i) d'un développement responsable, (ii) d'une gestion durable des ressources naturelles et (iii) du changement climatique. Si la valorisation des ressources naturelles renouvelables, terrestres et marines, ne contribuent pas encore à une grande part du PIB de ces territoires, elles demeurent néanmoins un facteur de développement potentiel pour les populations et pour toute forme d'innovation technologique. Cette réalité se confirme au regard des orientations stratégiques de développement actées ou impulsées par les acteurs institutionnels.

De nombreux documents stratégiques (schémas, plans, stratégies, etc.) couvrant des secteurs et thématiques variés (biodiversité, énergie renouvelable, pêche, aquaculture, agriculture,

---

<sup>1</sup> Insularité, vulnérabilité aux chocs économiques, risque de catastrophes naturelles/accidentelles accentué par le changement climatique, dépendance forte aux énergies fossiles, grande richesse en ressources naturelles, biodiversité exceptionnelle menacée, exode rural, atteinte à l'autosubsistance, pression urbaine et démographique, problèmes de santé publique, déstructuration d'un mode de vie, d'une organisation sociale, d'une identité culturelle.

innovation, eau, adaptation au changement climatique, etc.) sont également en vigueur dans les trois PTOM<sup>2</sup>.

Depuis 1958, les PTOM sont associés à l'Union européenne. Le but de l'association des PTOM à l'UE est la promotion de leur développement économique et social et l'établissement de relations économiques étroites entre eux et l'UE dans son ensemble. Elle repose sur des objectifs, des principes et des valeurs qui sont communs aux PTOM, aux États membres dont ils relèvent et à l'Union.

Les dispositions de la décision 2021/1764/UE du Conseil<sup>3</sup> (DAOG) et notamment les articles 74 et suivants confirment la mise à disposition d'une enveloppe financière pour les PTOM pour la période 2021-2027. Cette enveloppe financière inclut entre autres une allocation bilatérale destinée à soutenir leur stratégie de développement.

Cette programmation s'inscrit dans le cadre de la nouvelle stratégie de coopération de l'UE dans la région Indo-Pacifique, dont les PTOM sont parties prenantes<sup>4</sup>, notamment, dans son domaine prioritaire de la transition verte.

En outre, la coopération entre les PTOM et le groupe des États du Pacifique doit, dans la mesure du possible, être encouragée dans des domaines d'intérêt commun. Les PTOM pourront par exemple adhérer à l'alliance verte et bleue telle que prévue dans le PIP des autres pays de la région du Pacifique.

## **1.2 Domaines prioritaires de la coopération de l'UE avec la région partenaire**

Les PTOM du Pacifique se caractérisent notamment par une démographie plus ou moins dynamique, une urbanisation croissante, une forte dépendance aux transferts financiers de l'État, un certain retard technologique et une difficulté à faire émerger des filières économiques innovantes et compétitives.

Les populations sont également fortement dépendantes de la qualité des ressources et des milieux naturels. En effet, ces derniers fournissent à une grande partie de la population des PTOM des services essentiels comme des moyens de subsistance et un vecteur de bien-être social, culturel et identitaire. Ils soutiennent également les économies en offrant des solutions

---

<sup>2</sup> Liste non exhaustive : Schéma pour la transition énergétique de la N-C ; Plan Climat-Energie de la PF ; Rapports annuels sur le développement durable de la province Nord de N-C ; La Politique Publique Agricole Provinciale de la province Sud de N-C ; Schéma directeur « Agriculture » en PF 2021-2030 ; Livre Blanc « énergies renouvelables » de la province des Iles de N-C ; Schéma directeur sur la pêche hauturière de la PF ; Schéma directeur sur l'aquaculture de la PF ; Classement de l'ensemble de la ZEE de PF en Aire Marine Gérée ; Livre Bleu de la N-C ; Politique de l'Eau Partagée de N-C ; Politique de l'Eau de la PF ; Stratégie Biodiversité 2015-2030 de W&F ; Stratégie d'adaptation au changement climatique de W&F ; Stratégie sur les espèces envahissantes de W&F, etc.

<sup>3</sup> Décision 2021/1764/UE du Conseil relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer, y compris le Groenland (OJ L 355, 7.10.2021, p. 6)

<sup>4</sup> La stratégie de l'UE dans la région Indo-Pacifique a été présentée le 16 septembre 2021: [https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/jointcommunication\\_indo\\_pacific\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/jointcommunication_indo_pacific_en.pdf)

économiquement viables et appropriées pour aborder les enjeux de résilience du développement face au changement climatique.

Concilier développement économique, préservation de la biodiversité, gestion durable des ressources naturelles, développement rural, rééquilibrage territorial, sécurité alimentaire, résilience des populations, autonomie énergétique, atténuation/adaptation au changement climatique et sécurité civile, est devenu incontournable pour l'avenir des PTOM du Pacifique. Ces enjeux sociétaux sont profondément partagés par tous les acteurs locaux et toutes les parties prenantes.

La pandémie de COVID-19, qui a lourdement impacté les économies insulaires du Pacifique, a souligné l'importance d'un système alimentaire solide et résilient qui fonctionne en toutes circonstances et soit capable de fournir aux citoyens des denrées alimentaires en suffisance à des prix abordables. Elle nous a également rendus particulièrement attentifs aux interrelations existant entre notre santé, nos écosystèmes, nos chaînes d'approvisionnement, nos modes de consommation et nos limites planétaires.

De plus et malgré des politiques publiques de soutien au secteur primaire dans chacun des PTOM et une part importante d'autoconsommation, l'augmentation de la prévalence des maladies non-transmissibles est un révélateur de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle d'une partie importante des populations. En effet, 68%<sup>5</sup> des calédoniens, 90.4%<sup>6</sup> des wallisiens et 70%<sup>7</sup> des polynésiens sont en surpoids (dont respectivement 38%, 70.4% et 40% en situation d'obésité). La récente crise sanitaire due au variant delta en Polynésie française vient renforcer le besoin d'agir et d'améliorer la qualité de l'alimentation dans les 3 territoires.

La création d'un environnement alimentaire favorable qui facilite le choix en faveur de régimes alimentaires sains et durables profitera à la santé et à la qualité de vie des consommateurs et réduira les coûts liés à la santé supportés par la société. Les citoyens sont de plus en plus attentifs aux questions environnementales, sanitaires, sociales et éthiques<sup>8</sup> et ils accordent plus de valeur à leur nourriture que jamais auparavant

Afin de faire face à leurs défis communs, les PTOM du Pacifique ont décidé de mobiliser l'allocation régionale 2021-2027 au soutien d'actions susceptibles de créer des emplois et de la croissance, tout en contribuant aux objectifs climatiques et environnementaux ainsi qu'à la diversification agricole, piscicole et aquacole, à la résilience, à l'autonomie alimentaire et à la santé. Pour ce faire, il conviendra de promouvoir des activités qui contribuent au verdissement/bleuissement des systèmes alimentaires. Le choix de ce secteur de concentration

---

<sup>5</sup> Baromètre santé jeune 2019 - ASS NC

<sup>6</sup> STEPS, 2019. Wallis et Futuna. Enquête sur la prévalence des facteurs de risque de maladies non transmissibles. Communauté du pacifique

<sup>7</sup> Direction de la Sante, 2021. Surpoids & Obésité. <https://www.servicepublic.pf/dsp/surpoids-obesite/>

<sup>8</sup> Les Européens sont très sensibilisés aux questions de sécurité des denrées alimentaires. Les préoccupations le plus souvent évoquées concernent les antibiotiques, les hormones et les stéroïdes dans la viande, les pesticides, les polluants environnementaux et les additifs alimentaires. Source: Eurobaromètre spécial sur la sécurité des aliments dans l'UE, avril 2019

fait également directement écho aux enseignements tirés des précédents programmes régionaux financés par l'UE, ainsi (ii) qu'aux dynamiques régionales en vigueur.

Même si le besoin de coopération régionale n'est pas toujours reconnu par les acteurs locaux des PTOM, de nombreuses expériences en font ressortir la forte valeur ajoutée (ex : réseau de fermes de démonstration, partages d'expérience en agriculture biologique, etc.). Il faudra donc favoriser les thématiques régionales par nature et contribuer à la mise en place et/ou au maintien de réseaux entre techniciens (échanges, transferts, etc.).

### **1.3 Justification et contexte, y compris les liens avec la Décision d'Association Outremer (DAOG), les politiques de l'UE et les Objectifs de Développement Durable (ODD)**

Trente ans après le premier **Sommet de Rio**, le monde reste confronté à un double défi : élargir les possibilités économiques pour tous dans un contexte de population mondiale en expansion et faire face aux pressions environnementales qui, en cas d'inaction, pourraient saper notre capacité à tirer parti de ces possibilités. Les croissances vertes et bleues sont à la jonction de ces deux défis et visent à exploiter les possibilités de faire face à l'un comme à l'autre.

En adoptant, en 2015, **l'accord de Paris sur le changement climatique et le programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies**, les gouvernements du monde entier ont choisi une trajectoire plus durable pour notre planète et notre économie. Le programme à l'horizon 2030 des Nations unies s'articule autour de 17 objectifs de développement durable (ODD). Ces objectifs doivent nous guider dans la préparation d'un avenir qui garantisse la stabilité, une planète saine, des sociétés justes, inclusives et résilientes ainsi que des économies prospères.

**Le pacte vert pour l'Europe** est une stratégie de croissance qui vise à transformer l'UE en une économie moderne, efficace dans l'utilisation des ressources et compétitive. Le pacte vert pour l'Europe propose par conséquent de 1/ promouvoir l'utilisation efficace des ressources en passant à une économie propre et circulaire et 2/ restaurer la biodiversité et réduire la pollution. Ce pacte vert doit également servir à orienter notre coopération au-delà des frontières de l'UE et tout particulièrement dans nos PTOM.

Pour rappel, l'association entre l'UE et les PTOM a pour but d'assurer la promotion du développement économique et social des PTOM et l'établissement de relations économiques étroites entre eux et l'UE dans son ensemble.

L'Article 5 de la DAOG précise d'ailleurs que la diversification des économies des PTOM, y compris la poursuite de leur intégration dans les économies mondiales et régionales ainsi que la promotion de l'économie verte et de l'économie bleue, la gestion durable des ressources naturelles, y compris la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des services écosystémiques sont des intérêts et priorités communs.

La France souhaite également faire des Outre-mer des « territoires pionniers » en matière de développement durable notamment à travers le déploiement rapide des énergies renouvelables, une meilleure gestion des déchets dans le cadre d'une économie circulaire ou encore d'une agriculture raisonnée.

Les relations entre l'Union européenne et les PTOM du Pacifique s'appuient donc sur l'ambition commune d'une économie mondiale à faible intensité de carbone et résiliente d'ici à 2050. Ce nouveau programme régional 2021-2027 mettra donc en avant le verdissement et bleuissement des systèmes alimentaires sur la base de la vision commune du pacte vert pour l'Europe et sera guidé entre autres par les documents stratégiques suivants: **la stratégie « De la ferme à la table », la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030, le plan d'action en faveur de l'économie circulaire, la nouvelle approche pour une économie bleue durable dans l'Union européenne, la gouvernance internationale des océans, la stratégie 2050 pour le continent du Pacifique bleu, etc.**

Ce nouveau programme régional s'appuiera également sur les résultats et les enseignements tirés d'autres programmes régionaux de l'UE passés et en cours, tels que INTEGRE, PROTEGE et l'initiative Kiwa - Solutions fondées sur la nature pour la résilience au changement climatique. Ce PIP régional est également cohérent avec l'alliance verte et bleue proposée dans le cadre du PIP pour les pays ACP du Pacifique. Une coopération entre ces deux blocs de pays et donc envisageable.

Les actions mises en œuvre dans le cadre de la nouvelle association doivent prêter une attention particulière aux interconnexions entre les **Objectifs de Développement Durable**. Le soutien au verdissement/bleuissement de l'économie permettra donc à l'UE et aux PTOM du Pacifique de contribuer directement à l'atteinte des objectifs de développement durable n° 2. Faim zéro, n° 12. Consommation et production responsables, n° n° 14. Vie aquatique, n° 15. Vie terrestre, n° 3. Bonne Santé et bien-être et indirectement aux objectifs n° 9. Industrie, innovation et infrastructure, n° 6. Eau propre et assainissement, n° 8. Travail décent et croissance économique, n° 9. Industrie, innovation et infrastructures, n° 11. Villes et communautés durables et n° 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques.

#### **1.4 Durée du PIP et option de synchronisation**

La durée du PIP Régional pour les PTOM du Pacifique est de 7 ans. Le/les intervention(s) qui mettront en œuvre ce PIP sera/seront aligné(es) avec l'intervention régionale du 11<sup>ème</sup> FED en cours (programme PROTEGE) afin de lui succéder dans le temps ainsi qu'avec les autres initiatives en cours dans la région et les PTOM dans le domaine prioritaire retenu.

## **2 Soutien de l'UE par domaine prioritaire**

### **2.1 Objectif Général**

**L'objectif général du PIP 2021-2027** entre l'UE et les PTOM du Pacifique est de contribuer au verdissement et bleuissement des systèmes alimentaires dans les territoires.

Les interventions qui découleront de ce PIP devront intégrer les fondamentaux suivants : 1/ contribuer à l'autonomie alimentaire des territoires, 2/ contribuer à la restauration de la qualité des milieux et par conséquent favoriser un développement économique dit durable, 3/ contribuer à la diversification de la production locale, 4/ favoriser l'économie circulaire et 5/ favoriser l'accès à une alimentation bénéfique à tous.

La transition vers des systèmes alimentaires durables constitue aussi une énorme opportunité économique. Les attentes des citoyens évoluent et provoquent des changements importants sur le marché alimentaire. Il s'agit d'une opportunité à saisir pour les agriculteurs, les pêcheurs, les producteurs aquacoles, les transformateurs de denrées alimentaires et les services de restauration.

## **2.2 Objectifs spécifiques liés au domaine prioritaire**

**Objectif spécifique 1 :** Renforcer la durabilité, la résilience et la diversification de la production alimentaire dans les 3 territoires.

**Objectif spécifique 2 :** Promouvoir une consommation alimentaire durable et saine.

## **2.3 Résultats escomptés par objectif spécifique**

Résultats liés à l'objectif spécifique 1 :

- Les territoires ont favorisé des techniques de production innovantes, adaptées aux changement climatique, respectueuses de l'environnement et créatrices d'emplois.
- Les territoires ont efficacement favorisé la transition vers des modes de production circulaires.

Résultats liés à l'objectif spécifique 2 :

- L'offre de produits alimentaires locaux dans les 3 territoires s'est développée.
- Les citoyens sont mieux informés pour faire des choix alimentaires éclairés, sains et durables.

## **2.4 Indicateurs (y compris les valeurs de référence et les cibles), par résultat escompté**

La grande diversité des contextes et des enjeux des PTOM du Pacifique ainsi que la fragilité des données disponibles rendent difficiles la définition d'indicateurs communs et quantifiables. Cependant, les indicateurs ci-dessous sont proposés à titre indicatifs :

Possibles indicateurs pour l'objectif spécifique 1 :

- Le nombre d’initiatives appliquant des techniques de production innovantes et durables grâce à l’appui de l’UE.
- Taux de déchets organiques valorisés par an.

Possibles indicateurs pour l’objectif spécifique 2 :

- Le nombre de projets alimentaires territoriaux (PAT) appuyés grâce à l’UE.
- Le taux d’autosuffisance alimentaire des territoires.
- Le taux de la population en surpoids dans les territoires.
- Le pourcentage des enfants scolarisés sensibilisés aux bénéfices d’une alimentation saine et variée grâce à l’appui de l’UE.

## 2.5 Risques par domaine prioritaire

Risques	Niveau de Risque	Mesures d’atténuation
Coopération régionale dysfonctionnelle.	Faible	Renforcement des instances de concertation au niveau politique (COFIL) et technique (COTECH).
Manque de portage institutionnel et politique. Divergence des politiques et des actions menées par les acteurs par rapport aux objectifs du PIP. Faible adhésion des parties prenantes (consommateurs, producteurs, etc.)	Faible	Renforcement du dialogues sectoriel et inclusion des tous les acteurs dans les instances de dialogue et de concertation.
Contexte économique compliqué qui empêche les différents acteurs à s’investir dans une logique de verdissement et bleuissement des systèmes alimentaires.	Faible	Renforcement du dialogue avec les acteurs privés et avec les potentiels investisseurs.  Mise à disposition de solutions d’investissements spécifiques.
Contexte sanitaire compliqué qui freine les initiatives régionales.	Moyen actuellement ( <i>Faible post 2022</i> )	Utilisation régulière des outils de communication connectés disponibles et adaptation des programmes d’activités.
Élections et changement des majorités politiques qui peuvent	Faible	Dialogue politique soutenu.

entraîner une modification des politiques publiques et des priorités.		
---	--	--

### **3 Complémentarité avec les initiatives de l'UE/des États membres dans le domaine prioritaire proposé**

#### **3.1 Initiatives européennes conjointes**

La mise en place du PIP régional s'inscrira dans un esprit de promotion de la coordination et des synergies avec les initiatives présentées ci-dessous, qui recouvrent également ou en partie le domaine prioritaire du présent PIP. Les PTOM pourront également adhérer à l'Alliance verte et bleue telle que prévue dans le PIP des pays partenaires de la région Pacifique.

Bien que l'initiative Team Europe n'est pas d'application au sens propre dans les PTOM, il conviendra d'étudier comment elle peut être davantage adaptée à la situation des PTOM, si des opportunités se présentent. Il est possible d'envisager une initiative Team Europe dans laquelle des financements européens et français s'unissent dans le cadre d'une intervention unique, comme dans le cas de KIWA.

**Programme LIFE :** Les PTOM seront éligibles au programme européen pour l'environnement et le climat (LIFE) 2021-2027. L'objectif du programme est de contribuer à la transition vers une économie propre, circulaire, efficace sur le plan énergétique, à faible émission de carbone et résistante au climat, notamment par le passage à une énergie propre, afin de protéger et d'améliorer la qualité de l'environnement ainsi que de stopper et d'inverser la perte de biodiversité.

**Initiative KIWA :** Les PTOM bénéficient de l'initiative KIWA financée en grande partie par l'UE et la France et dont l'objectif est de soutenir des solutions fondées sur la nature en faveur de la biodiversité et de l'adaptation au changement climatique dans le Pacifique (pays tiers et PTOM).

Dans le cadre de cette initiative, un réseau de fermes biologiques pédagogiques a été mis en place pour renforcer la résilience des petits producteurs dans le Pacifique. Ce projet comporte un volet de coopération et d'échange d'expertise avec Wallis-et-Futuna, la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie dans le cadre du projet PROTEGE, financé par l'enveloppe régionale du 11ème Fonds Européen de Développement (FED) et mis en œuvre par la Communauté du Pacifique (CPS). De tels échanges sont envisageables dans le cadre de ce nouveau PIP et en lien avec l'alliance verte et bleue telle que prévue dans le PIP des autres pays de la région du Pacifique.



**Programme PROTEGE :** PROTEGE est une initiative régionale qui vise à promouvoir un développement économique durable et résilient face au changement climatique au sein des Pays et Territoires d’Outre-Mer européens du Pacifique (PTOM), en s’appuyant sur la biodiversité et les ressources naturelles renouvelables. Le programme se décline en quatre thèmes : agriculture et foresterie, pêche côtière et aquaculture, eau et espèces envahissantes.

**Le Programme Thématique pour les Pays et Territoires d’Outre-mer :** Ce programme mis en œuvre par Expertise France a pour objectif de renforcer la résilience des 25 PTOM au changement climatique et d’accélérer leur transition vers une économie à faible intensité de carbone et économe en énergie.

**Horizon Europe (ex Horizon 2020) :** Horizon Europe est le nouveau programme d’investissement de l’UE pour la recherche et l’innovation (2021-2027) auquel les PTOM sont éligibles. L’objectif du programme est de renforcer la base scientifique et technologique des pays/territoires concernés, notamment en élaborant des solutions pour répondre à des priorités politiques telles que les transitions écologique et numérique. Le programme contribue également à la réalisation des objectifs de développement durable et stimule la compétitivité et la croissance.

**BEST 2.0+ :** L’objectif de cette initiative est de promouvoir la conservation de la biodiversité, l’utilisation durable des ressources naturelles et des services écosystémiques, y compris pour l’adaptation au changement climatique et l’atténuation de ses effets, dans les Pays et Territoires d’Outre-mer (PTOM) de l’Union européenne. En 2021, 14 nouveaux projets vont être subventionnés dans les 3 PTOM du Pacifique pour un montant global d’approximativement EUR 800,000.

**Le programme MNT de la Communauté du Pacifique:** La CPS dirige un programme sur les maladies non transmissibles (MNT), dont le réseau régional de surveillance épidémiologique est soutenu par INTPA à travers le programme ACP. Une collaboration pour échanger sur les pratiques de pays membres de la CPS confrontés à des défis similaires sera envisagée, notamment pour établir des liens de coopération régionale.

### **Initiatives financées par la France :**

Le projet **SWAP**, financé par l’AFD et mise en œuvre par le PROE au profit des pays et territoires du Pacifique se concentre sur les problématiques de gestion durable des déchets dans la région Pacifique.

### **3.2 Mesures d’appui**

Les mesures d’appui seront principalement mobilisées par le biais de la facilité de coopération technique des PTOM. Les mesures d’appui assureront également une visibilité efficace et une communication stratégique du partenariat UE-PTOM.

### 3.3 Soutien aux investissements

Dans le cadre de la nouvelle décision d'association outre-mer, la Nouvelle-Calédonie sera éligible au **Programme InvestEU** sur une base compétitive.

Dans le cadre du PIP 2021-2027, les territoires pourraient donc faire appel au fonds InvestEU afin de financer des solutions innovantes destinées aux filières de l'alimentation, de la nutrition, de l'agriculture ou plus simplement de favoriser l'investissement efficace et inclusif du secteur privé dans des systèmes agroalimentaires durables.

### 4 Aperçu financier

Montant indicatif global :

<i>Verdissement et bleuissement des systèmes alimentaires</i>	<i>36 M €</i>	<i>100%</i>
---	---------------	-------------

### Pièces jointes

1. Cadre d'intervention

## Cadre d'Intervention

<b>Domaine prioritaire : Verdissement et bleuissement des systèmes alimentaires.</b>			
<b>Objectif spécifique n° 1 :</b> Consolider la durabilité, la résilience et la diversification de la production alimentaire dans les 3 territoires.			
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Valeurs de référence et objectifs (valeurs indicatives)</b>	<b>Sources de vérification</b>
Les territoires ont favorisé des techniques de production innovantes, adaptées aux changements climatiques, respectueuses de l'environnement et créatrices d'emplois.	Le nombre d'initiatives appliquant des techniques de production durables grâce à l'appui de l'UE.	Valeur de référence : 0 dans les 3 territoires en 2021  Objectif : NC = 5 PF = 5 WF = 2	Rapports techniques des projets et des évaluations
Les Territoires ont efficacement favorisé la transition vers des modes de production circulaires.	Taux de déchets organiques valorisés par an.	Valeur de référence : NC = 7.8% PF = < 5% WF = < 5%  Objectif : NC = 30% PF = 20% WF = 20%	Entreprises en charge du recyclage, Directions en charge de l'environnement
<b>Objectif spécifique n° 2 :</b> Promouvoir une consommation alimentaire durable et saine.			
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Valeurs de référence et objectifs (valeurs indicatives)</b>	<b>Sources de vérification</b>
L'offre de produits alimentaires locaux dans les 3 territoires s'est développée.	Le nombre de Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) appuyés grâce à l'UE.  Le taux d'autosuffisance alimentaire des territoires.	Valeur de référence : 0 dans les 3 territoires en 2021  Objectif : 2 en NV 2 en PF 1 à WF  Valeur de référence : NC = 41% PF = 25% WF = ± 25%	Rapports techniques des projets et des évaluations  Rapports IEOM pour chaque territoire, Directions en charge de l'agriculture, Instituts de la Statistique, Douanes

		<p>Objectif :</p> <p>NC = 55%</p> <p>PF = 40%</p> <p>WF = 35%</p>	
<p>Les citoyens sont mieux informés pour faire des choix alimentaires éclairés, sains et durables.</p>	<p>Le taux de la population en surpoids dans les territoires.</p> <p>Le pourcentage des enfants scolarisés sensibilisés aux bénéfices d'une alimentation saine et variée grâce à l'appui de l'UE.</p>	<p>Valeur de référence :</p> <p>NC = 68%</p> <p>PF = 70%</p> <p>WF = 90.4%</p> <p>Objectif :</p> <p>NC = 58%</p> <p>PF = 60%</p> <p>WF = 80%</p> <p>Valeur de référence en 2021:</p> <p>NC = 0%</p> <p>PF = 0%</p> <p>WF = 0%</p> <p>Objectif :</p> <p>NC = 80%</p> <p>PF = 80%</p> <p>WF = 100%</p>	<p>Agences / Directions en charge de la santé</p> <p>Rapports techniques des projets et des évaluations</p>